

Jean-Baptiste André Godin à monsieur Benard, 20 janvier 1870

Auteur·e : **Godin, Jean-Baptiste André (1817-1888)**

Les folios

En passant la souris sur une vignette, le titre de l'image apparaît.

1 Fichier(s)

Informations sur le document source

Cote FG 15 (9)

Collation 1 p. (486r)

Nature du document Copie à la presse d'un manuscrit

Lieu de conservation Bibliothèque centrale du Conservatoire national des arts et métiers, Paris

Citer cette page

Godin, Jean-Baptiste André (1817-1888), Jean-Baptiste André Godin à monsieur Benard, 20 janvier 1870, Équipe du projet FamiliLettres (Familistère de Guise - CNAM) & Projet EMAN (UMR Thalim, CNRS-ENS-Sorbonne Nouvelle) consulté le 25/12/2025 sur la plate-forme EMAN :

<https://eman-archives.org/FamiliLettres/items/show/45911>

Informations sur l'édition numérique

Éditeur Équipe du projet FamiliLettres (Familistère de Guise - CNAM) & Projet EMAN (UMR Thalim, CNRS-ENS-Sorbonne Nouvelle)

Présentation

Auteur·e [Godin, Jean-Baptiste André \(1817-1888\)](#)

Date de rédaction [20 janvier 1870](#)

Lieu de rédaction Guise (Aisne)

Destinataire [Benard](#)

Lieu de destination Paris

Description

Résumé Godin annonce à Benard à quelles conditions ses produits sont placés sur la place de Paris : commission de 2 % jusqu'à 500 F et de 1 % sur le surplus ; commande unique par maison de vente. Il ajoute qu'il pourrait joindre 60 F par mois pour les services que son représentant serait appelé à lui rendre.
Notes Nom du destinataire : « Besnard » d'après l'index du registre de correspondance.

Mots-clés

[Distribution des produits, Emploi, Fonderies et manufactures "Godin"](#)

Notice créée par [Équipe du projet FamiliLettres](#) Notice créée le 28/02/2023

Dernière modification le 18/09/2023

Guise le 20 Janvier 1830

Monsieur Binet

mes produits sont placés au moment sur la place de paris aux conditions suivantes

2% sur toute commission payée par francs et 1% sur les sommes dépassant ce chiffre les commissions en approvisionnement étant dans chaque maison étant considérées comme une chose et même

si vous nous attachez à ma maison je pourrais fixer à cette commission 60 francs par mois pour les petits services que vous aurez appelle à me rendre sur la place où vous étiez dans la possibilité de le faire

il y aurait en outre lieu à des conditions spéciales pour certains articles que vous me demanderiez qui n'auront besoing pour entrer dans le commerce marchandise que des

mes produits

Je vous prie d'agréer Monsieur

mes respects
G. Denizy